

Embarquez les gilets de sécurité

MA VOITURE EST UNE 5 PLACES, DOIS-JE AVOIR 5 GILETS DE SÉCURITÉ À BORD ?



LÉGALEMENT NON

LE CODE DE LA ROUTE DIT QUE

seul le conducteur doit revêtir un gilet de haute visibilité

quand il quitte un véhicule immobilisé sur la chaussée ou ses abords suite à un arrêt d'urgence.

À NOTER

En circulation, tout conducteur doit avoir le gilet à portée de main pour pouvoir l'avoir sur soi en sortant de la voiture.

VOUS RISQUEZ...



... **11 € D'AMENDE** si vous n'en avez pas dans la voiture en cas de contrôle par les forces de l'ordre



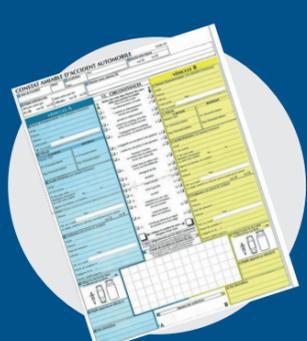
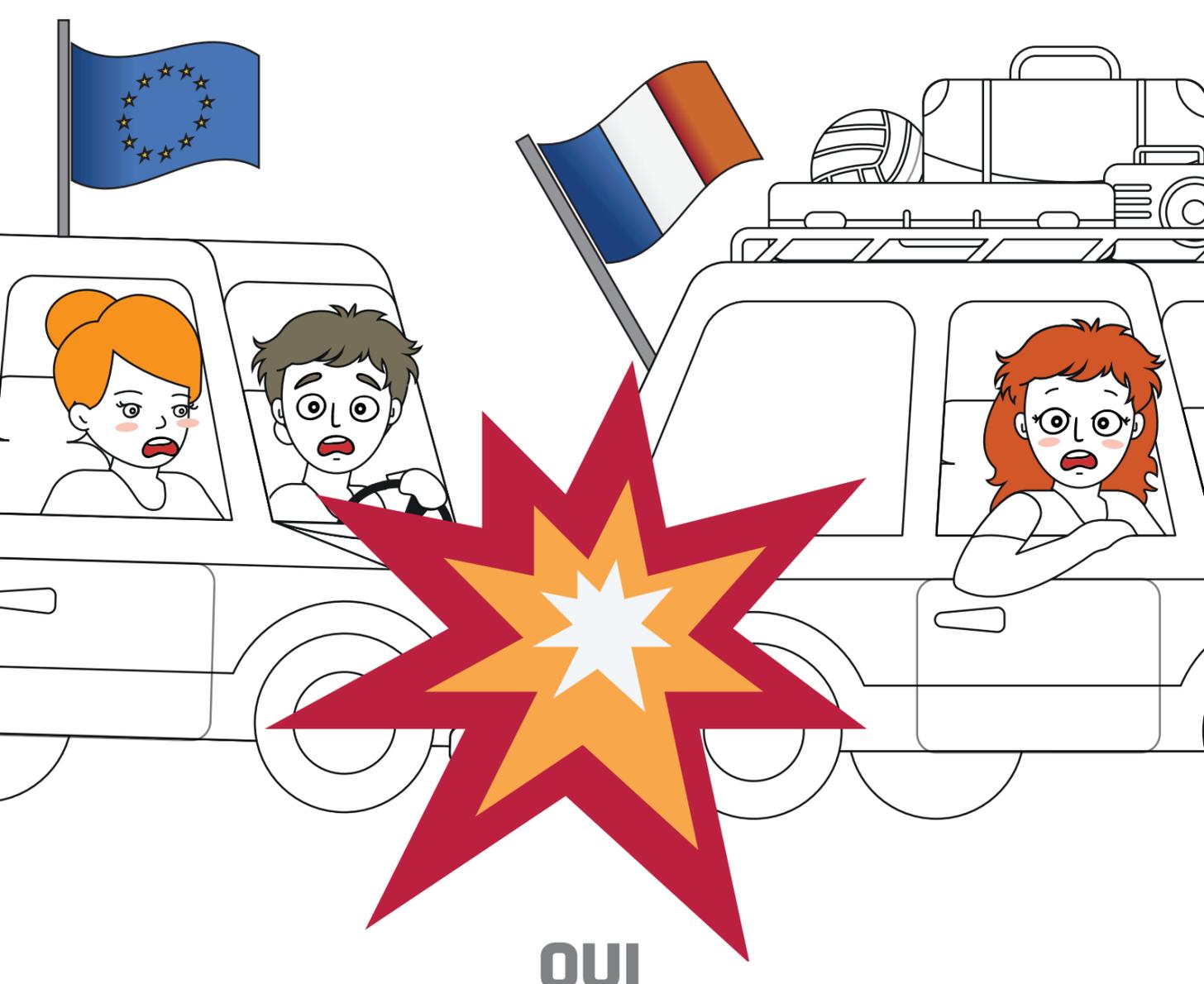
... **135 € D'AMENDE** si vous ne l'utilisez pas en cas de situation d'urgence

Cependant, pour la sécurité de TOUS les occupants de votre véhicule PRÉVOYEZ PLUSIEURS GILETS À BORD



Le constat amiable à travers l'Europe

EN CAS D'ACCIDENT DE LA CIRCULATION
DANS UN PAYS EUROPÉEN, PUIS-JE UTILISER
MON CONSTAT AMIABLE "FRANÇAIS" ?



CONSTAT AMIABLE

=

CONSTAT EUROPÉEN D'ACCIDENT

**Le constat est établi
selon un modèle européen
et décliné dans différentes langues**



Il permet à deux conducteurs européens qui ne parlent pas la même langue de le remplir facilement en s'aidant des rubriques qui sont numérotées



Il facilite la gestion du sinistre et des recours pour les compagnies d'assurance



À NOTER

L'application e-constat

ne fonctionne pas pour un accident à l'étranger ou avec un véhicule étranger

Papiers s'il vous plaît ! Originaux ou copies ?

EN VOYAGE, JE PRÉFÈRE EMMENER
DES COPIES DE MA CARTE GRISE ET DE MON
PERMIS, EST-CE QUE JE SUIS EN RÈGLE ?



NON

**il faut présenter
les documents originaux**
en cas de contrôle des forces l'ordre
sauf exception, comme dans le cas de la location
s'agissant du certificat d'immatriculation

À DÉFAUT VOUS RISQUEZ...



... **11 € D'AMENDE**
par document manquant

EN CAS DE DOCUMENT(S) MANQUANT(S)
vous avez **5 jours** pour le ou les
présenter aux forces de l'ordre

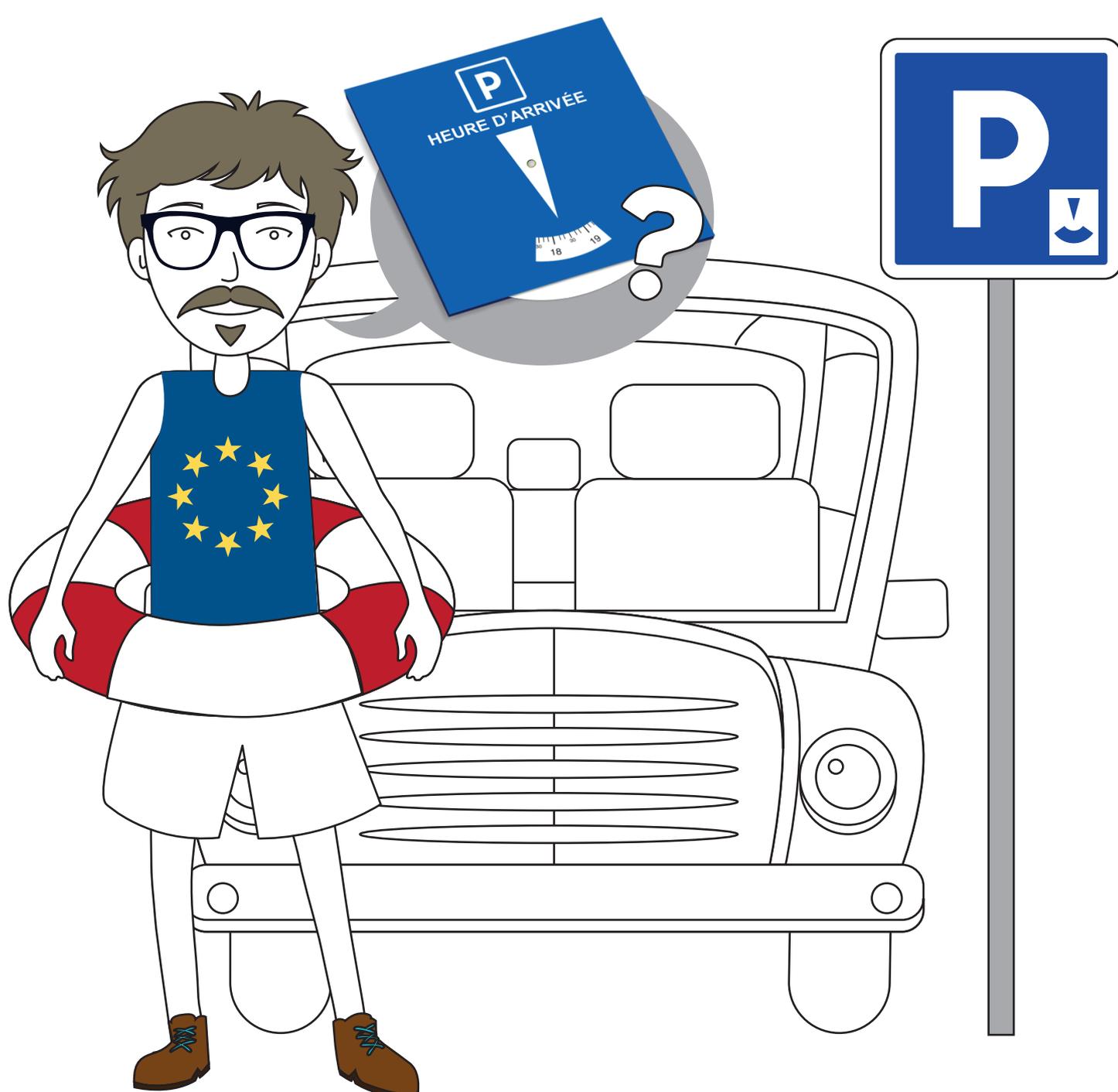


**SINON VOUS RISQUEZ
UNE AMENDE DE 135 €**

Les conseils de l'été de l'Automobile Club Association

Disque de stationnement sur les routes européennes

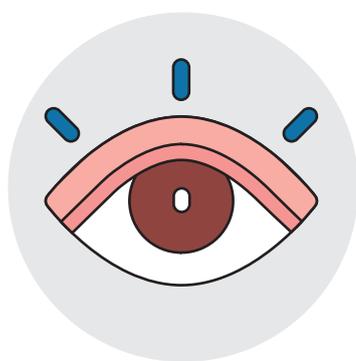
DURANT MES VACANCES EN EUROPE,
PUIS-JE UTILISER MON DISQUE DE
STATIONNEMENT DANS LES ZONES BLEUES ?



OUI

Le principe du stationnement gratuit pour une durée limitée dans certaines zones existe dans d'autres pays européens

pour en profiter, utilisez le disque de stationnement européen reconnu partout en Europe



À NOTER

Soyez attentifs aux panneaux

pour connaître les périodes et la durée de gratuité du stationnement

Les conseils de l'été de l'Automobile Club Association

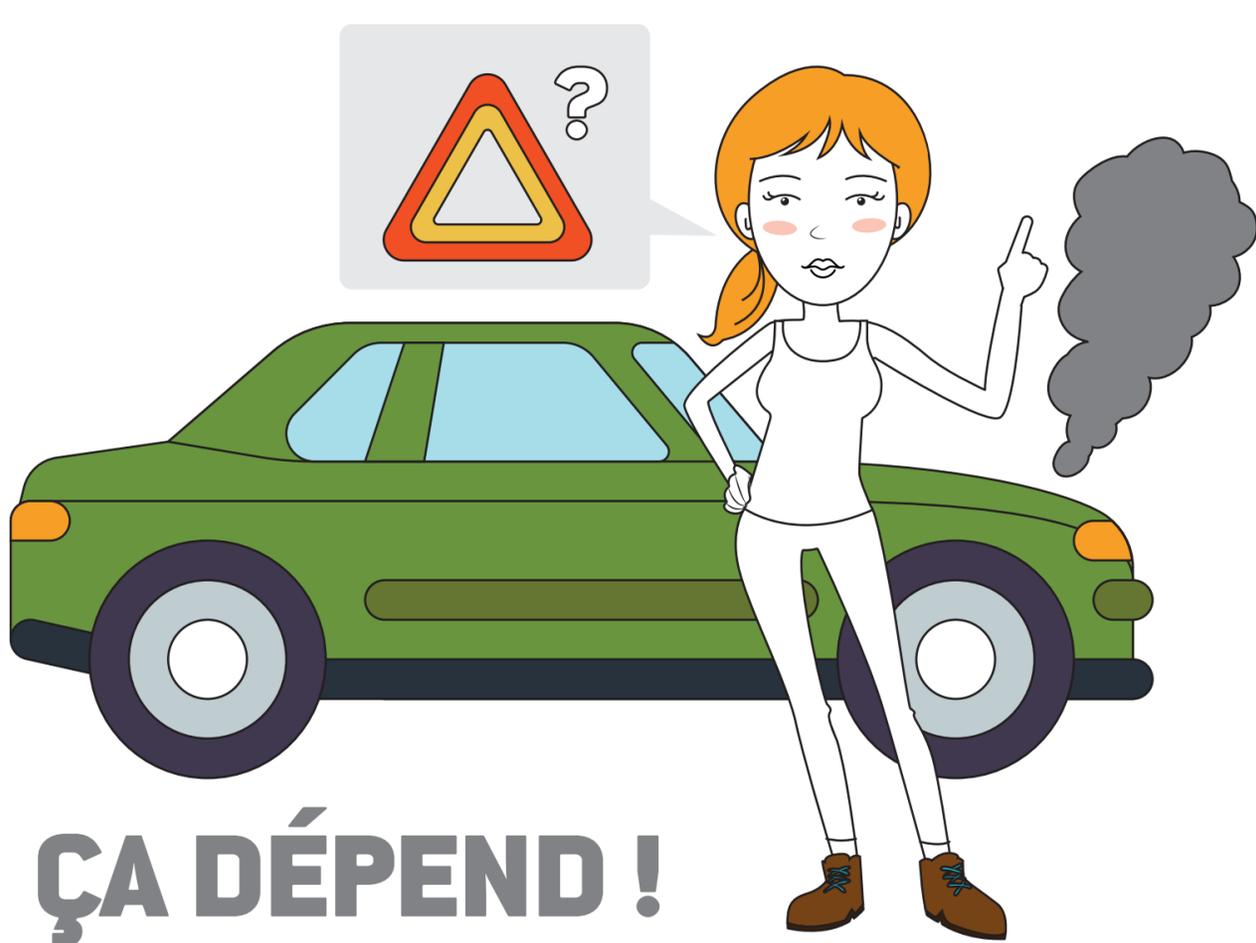


AUTOMOBILE CLUB
ASSOCIATION

PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

Panne sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute

SUIS-JE OBLIGÉ DE SIGNALER MON VÉHICULE AVEC UN TRIANGLE ?



ÇA DÉPEND !

L'obligation de pré-signalisation par un triangle ne s'applique qu'aux véhicules immobilisés sur la chaussée



Les véhicules immobilisés sur la bande d'arrêt d'urgence et **qui n'empiètent pas sur la chaussée ne sont donc pas soumis à cette obligation**

Cependant, vous devez :



actionner les feux de détresse de votre véhicule...



mettre votre gilet de haute visibilité...



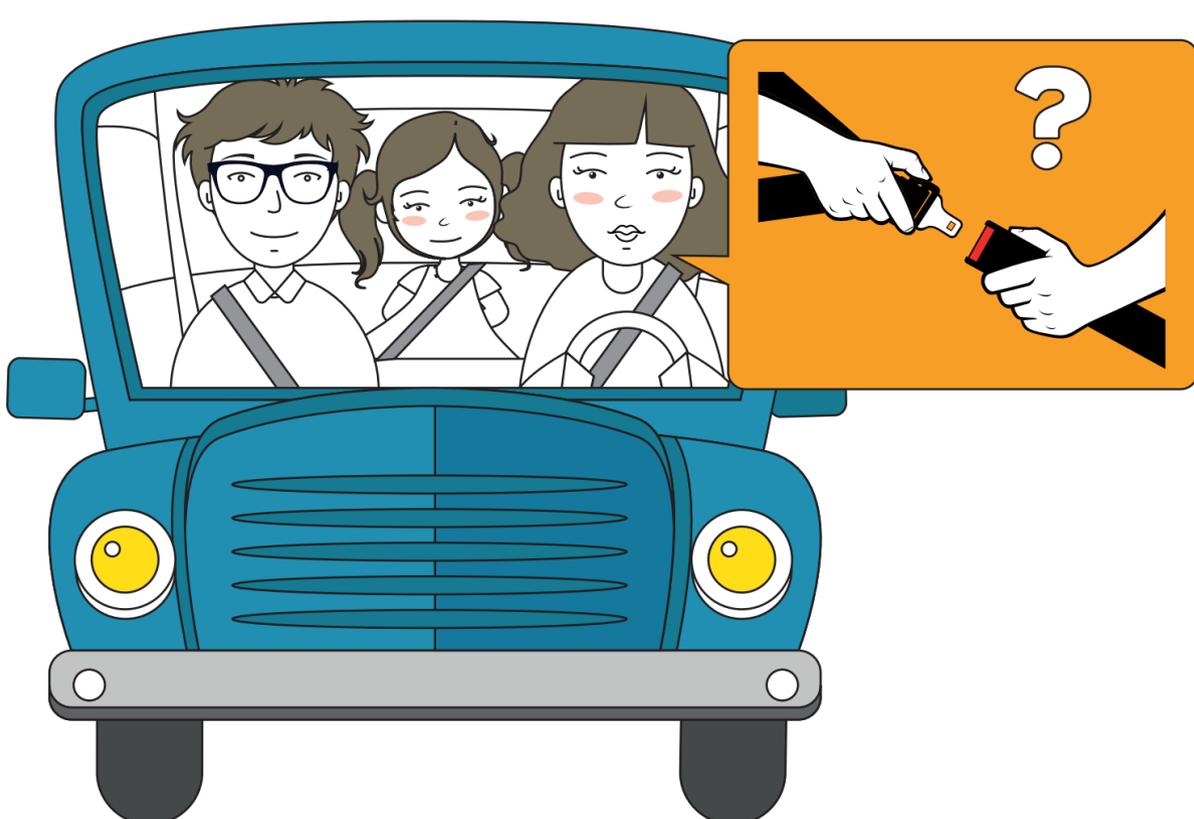
...et vous placer derrière les barrières de sécurité pour prévenir / attendre les secours (ou le dépanneur) en toute sécurité

L'USAGE DU TRIANGLE N'EST PAS OBLIGATOIRE SI CELA MET EN DANGER MANIFESTE LA VIE DU CONDUCTEUR

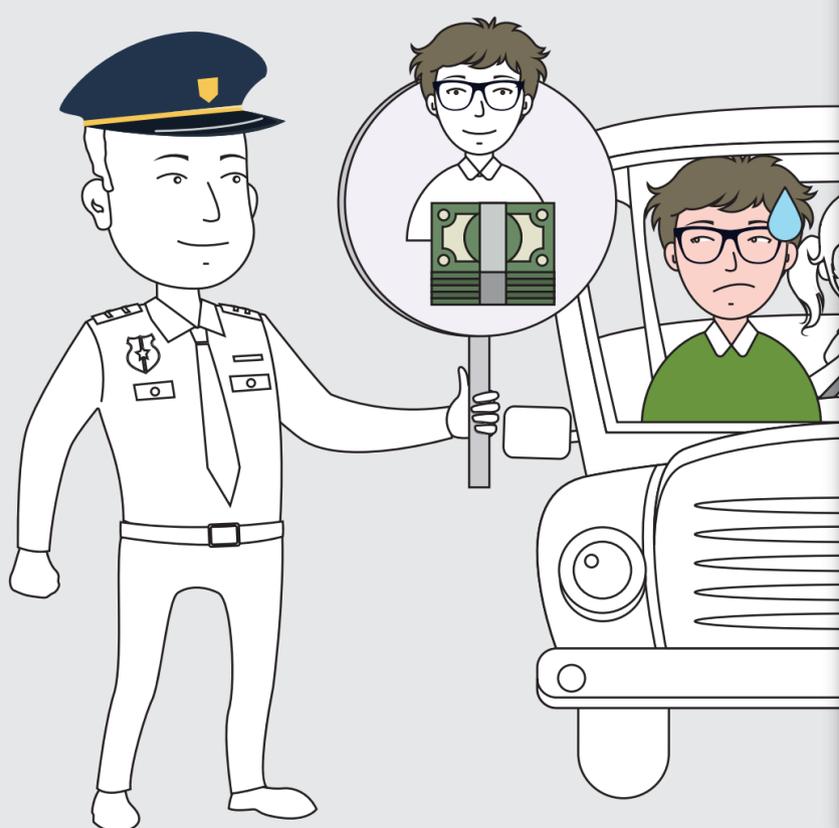
Les conseils de l'été de l'Automobile Club Association

Des vacances, des amis, une voiture... ET LES CEINTURES ?

SI L'UN DES PASSAGERS NE PORTE PAS SA CEINTURE, QUI EST VERBALISÉ ?



LE PASSAGER A 18 ANS OU PLUS c'est lui qui est verbalisé



LE PASSAGER EN
INFRACTION
RISQUE...



... **135 €**
d'amende



... **pas de perte**
de points
sur son permis

LE PASSAGER A MOINS DE 18 ANS c'est le conducteur qui est verbalisé

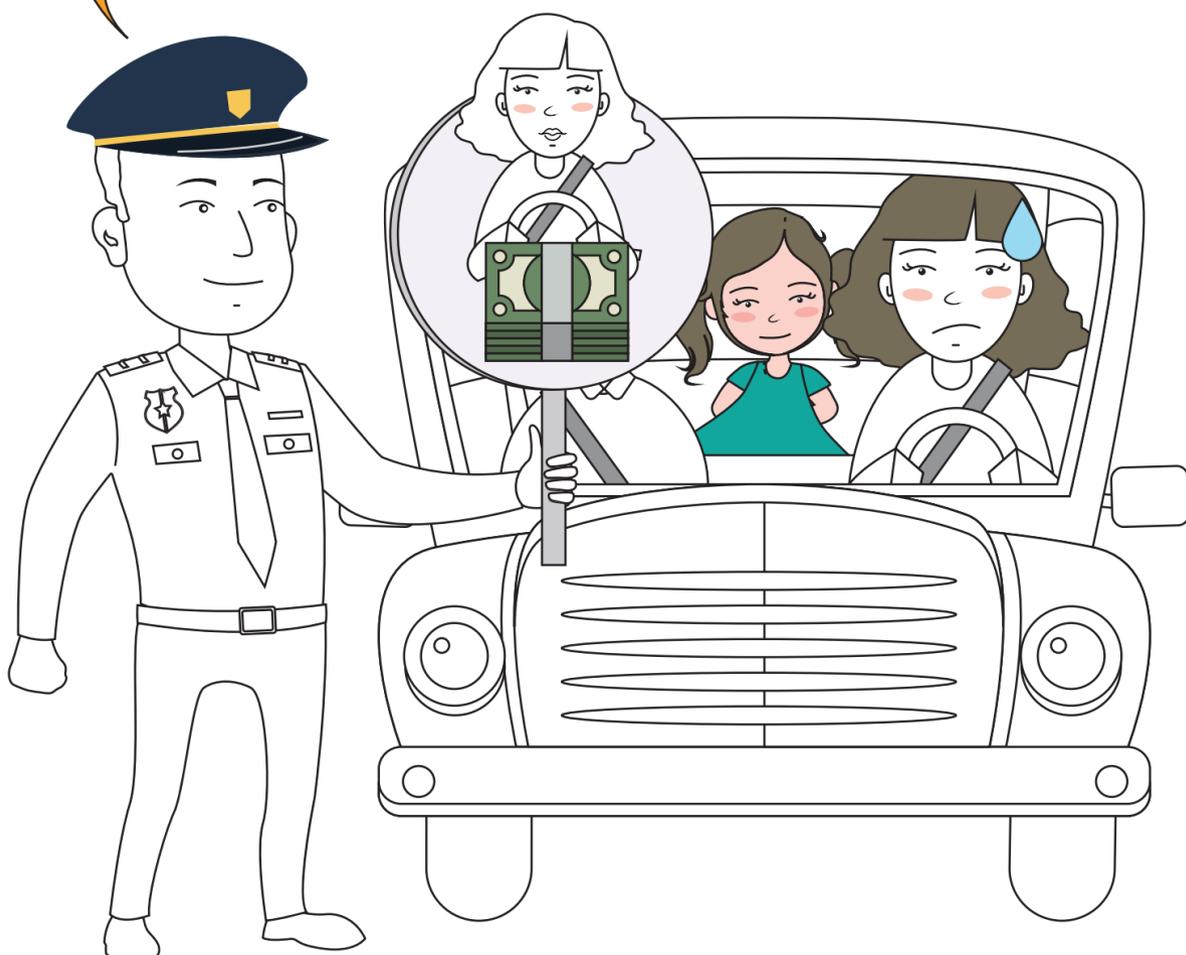
POUR LES PASSAGERS MINEURS, IL Y A INFRACTION SI :



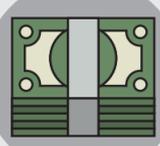
La ceinture n'est
pas bouclée



Le dispositif de retenue
n'est pas adapté



IL RISQUE...

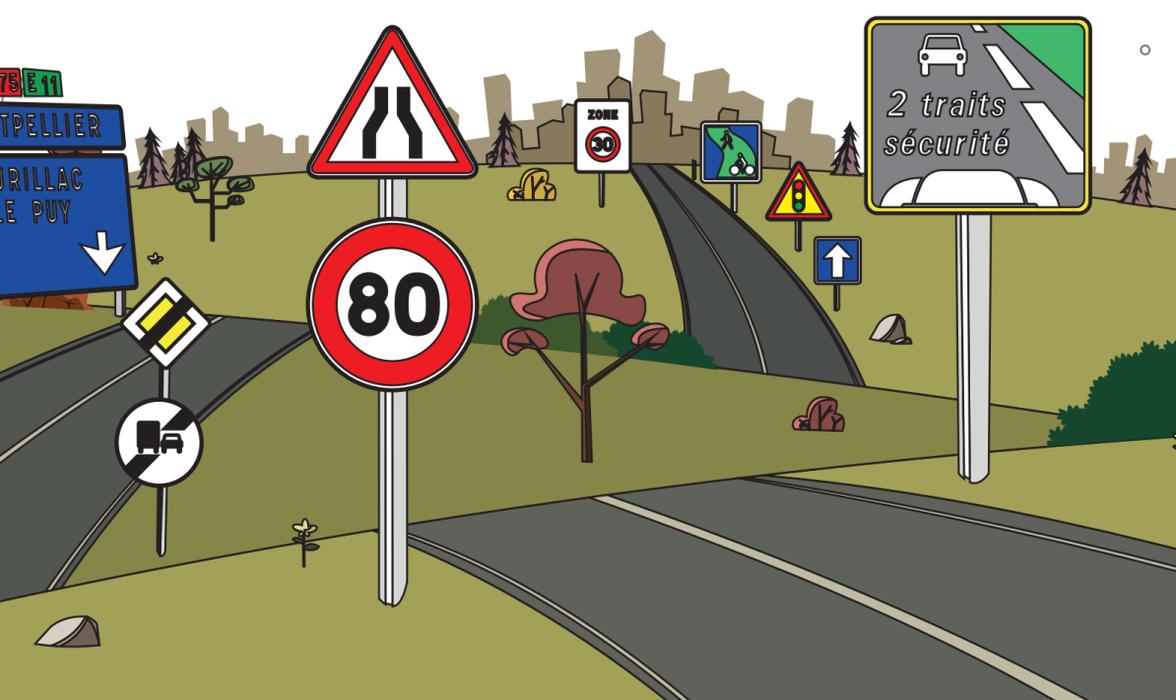


... **135 €**
d'amende



... **pas de perte**
de points
sur son permis

La signalisation routière, votre alliée sur la route des vacances



**LA SIGNALISATION ROUTIÈRE EST LÀ
POUR FACILITER LA CIRCULATION
ROUTIÈRE ET LA RENDRE PLUS SÛRE**

**Elle est notamment assurée
par des panneaux**



Ceux-ci doivent être
visibles de jour comme de nuit

**Pour cela des films
rétro réfléchissants sont utilisés**

Ce sont des techniques de 'microbilles' ou
de 'microprismes' qui permettent la rétro réflexion

IL EXISTE 3 CLASSES DE FILMS OFFRANT ...



une luminance
plus ou moins performante



une perception et une lecture du panneau
à plus ou moins longue distance

CLASSE 3

Visibilité à 500 mètres



CLASSE 2

Visibilité à 250 mètres



CLASSE 1

Visibilité à 80 mètres



À NOTER

**Le besoin de luminance
est 8 FOIS PLUS IMPORTANT
CHEZ LES SÉNIORS**

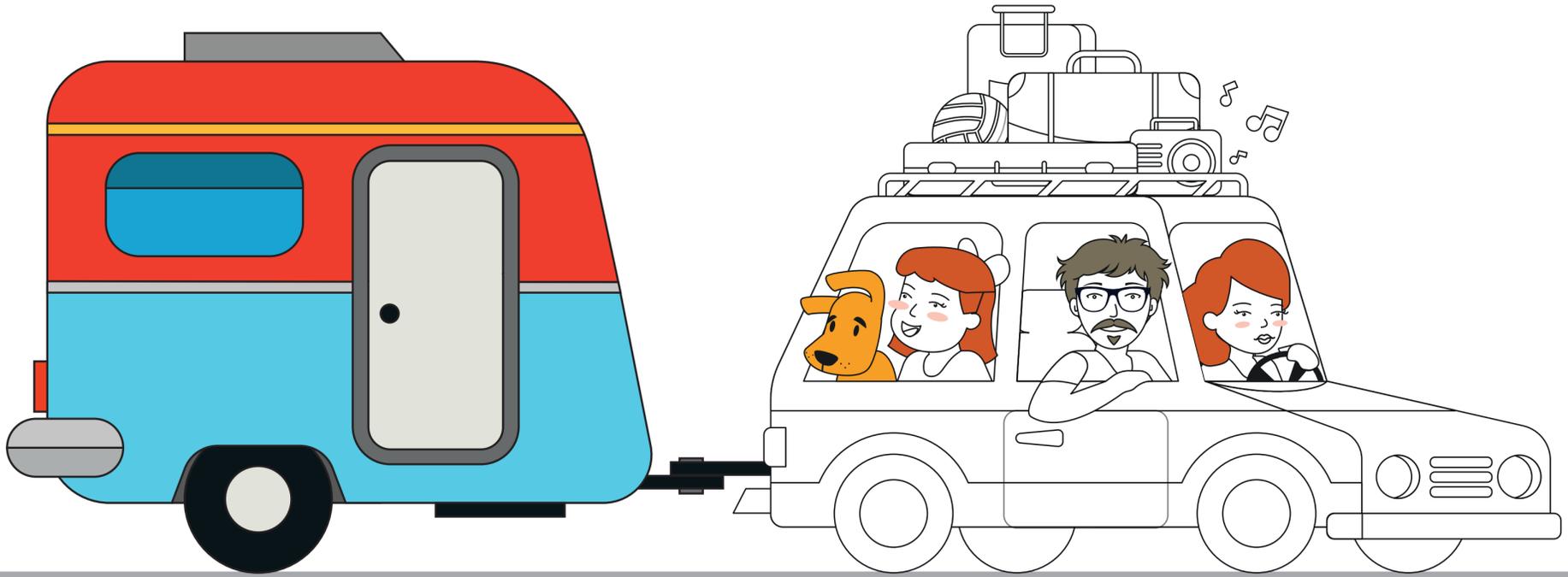


**En ville,
la pollution lumineuse rend la
signalisation moins visible**

Les conseils de l'été de l'Automobile Club Association avec
le Syndicat des Équipements de la route

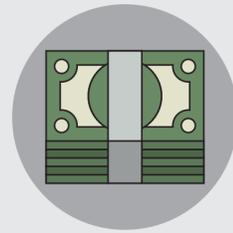
Les vacances en caravane

Je pars en vacances en tractant une caravane.
UNE FOIS SUR PLACE, SUIS-JE OBLIGÉ
D'ENLEVER L'ATTACHE-REMORQUE ?



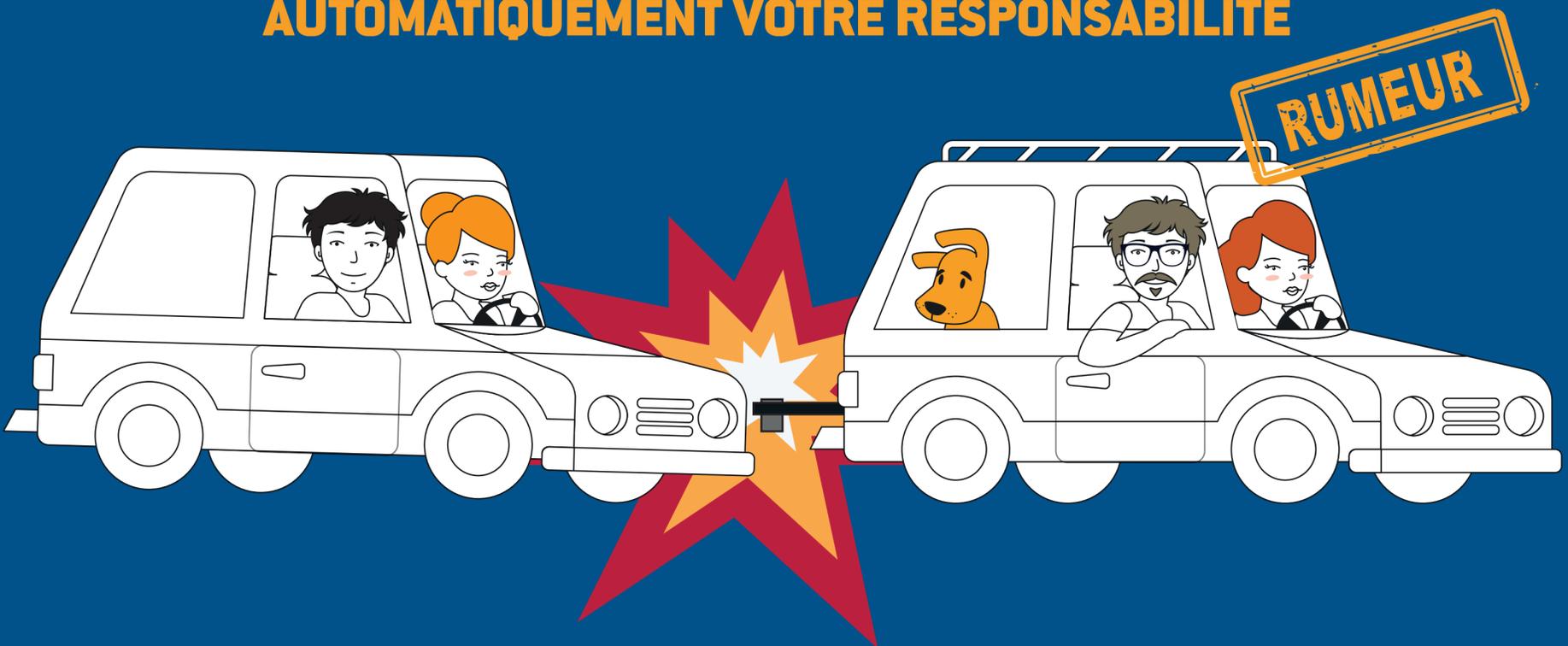
CE N'EST PAS OBLIGATOIRE

**À condition que l'attache-remorque
ne présente pas de parties saillantes,
tranchantes ou pointues
susceptibles d'aggraver le risque
d'accident corporel en cas de collision**



DANS LE CAS
CONTRAIRE
VOUS RISQUEZ
68 € d'amende

**EN CAS D'ACCROCHAGE, L'ATTACHE-REMORQUE N'ENGAGE PAS
AUTOMATIQUEMENT VOTRE RESPONSABILITÉ**



**Les responsabilités sont déterminées par les seules circonstances de l'accident
(position des véhicules, signalisation, manœuvres ...) qui doivent être reproduites
avec précision sur un constat amiable**